

Directives relatives à l'épreuve pratique «Étude de cas»

Entraîneur-e de performance athlétique Swiss Olympic

Formation des entraîneurs Suisse

Version, 01.08.2023

Sommaire

Entraîneur-e de performance athlétique Swiss Olympic	1
1. But de l'épreuve pratique «Étude de cas»	2
2. Déroulement de l'épreuve	2
2.1 Contexte	2
2.2 Déroulement	2
3. Évaluation de l'épreuve pratique «Étude de cas»	3
3.1 Grille d'évaluation	3
3.2 Barème	3
3.3 Confidentialité	3

1. But de l'épreuve pratique «Étude de cas»

L'épreuve pratique «Étude de cas» fait partie du contrôle des compétences qui conduit à l'obtention du certificat d'entraîneur-e de performance athlétique Swiss Olympic.

Elle permet de s'assurer que les entraîneurs et entraîneuses de performance athlétique Swiss Olympic sont capables, aux niveaux du sport de performance et du sport d'élite,

- d'exploiter de manière optimale des données obtenues grâce aux diagnostics de la performance pour développer la planification de l'entraînement dans les domaines de la force, de la vitesse et de l'endurance;
- de mettre leurs solides connaissances au service des sports les plus divers;
- de réaliser un screening des athlètes à l'aide d'un guide et, au vu des résultats, d'établir un programme d'entraînement adéquat;
- d'identifier et d'appliquer les règles fondamentales de l'alimentation sportive qui correspondent aux différentes situations d'entraînement et de compétition.

L'épreuve pratique est centrée sur les compétences des candidats et candidates en matière de résolution de problèmes.

2. Déroulement de l'épreuve

2.1 Contexte

Le candidat ou la candidate tire au sort deux cas d'étude relatifs au diagnostic de la performance et à l'entraînement de la performance athlétique. Sa tâche consiste à les résoudre. Il ou elle dispose pour chaque cas d'un temps de préparation de 20 minutes.

2.2 Déroulement

L'épreuve se déroule de la manière suivante:

1. Préparation des études de cas
Durée: 2 x 10 minutes
Tous les documents peuvent être consultés durant les préparations (open book).
Le candidat ou la candidate dispose du matériel suivant:
 - chevalet de conférence
 - papier
 - feutres
2. Résolution des études de cas
Durée: 30 minutes (2 x 15 min)
La discussion des études de cas est assurée par au moins un expert ou une experte. Les experts et expertes établissent le procès-verbal de la discussion.

3. Évaluation de l'épreuve pratique «Étude de cas»

La grille suivante sert de base à l'évaluation.

3.1 Grille d'évaluation

Les aspects suivants de l'étude de cas sont évalués:

- Compétence méthodologique:
Diversité, variété, pertinence du choix des méthodes pour résoudre les cas
Nombre maximal de points: 20
- Compétence technique
Montrer, corriger, donner des instructions
Nombre maximal de points: 15
- Compétence organisationnelle
Préparation, gestion du temps, déroulement, instructions
Nombre maximal de points: 10
- Compétence de communication
Clarté, langue/élocution, volume de la voix, langage non verbal
Nombre maximal de points: 5

3.2 Barème

L'échelle de notes suivante est appliquée:

- Note 6: très bien, sur le plan tant de la qualité que de la quantité
- Note 5: bien
- Note 4: répond aux exigences minimales
- Note 3: faible, incomplet
- Note 2: très faible
- Note 1: inutilisable ou non réalisé

(Les demi-notes sont autorisées.)

3.3 Confidentialité

La direction de l'examen traite confidentiellement les notes qui ont été prises sur l'épreuve pratique «Étude de cas».